

2023/003



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/03

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Martine BAUDART

Objet : ACCEPTATION D'UN LEGS

Vu l'article L 2242-1 Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs fait à la commune ;

Vu l'article 794-I du code général des impôts qui permet à la commune de bénéficier de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit dès lors que les sommes ne seront pas affectées à des activités lucratives ;

Vu la volonté de Mme Jane DELOUCHE, qui par testament authentique, transmis le 18/01/23 par Maître Vanessa DALIFARD, notaire à Bourg la Reine a institué la commune légataire, à titre particulier, des comptes bancaires, placements financiers et assurances vie, représentant la somme estimée à 679 332,69 € grevée de la condition suivante :

- Entretien de deux caveaux des familles DELOUCHE-GABET et VIAL-GABET par les services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ACCEPTER le legs de Mme Jane DELOUCHE dans les conditions présentées
- PRENDRE ACTE que ce legs sera inscrit aux produits exceptionnels du budget primitif 2023
- CHARGE le Maire ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD

